

# Commune de DORTAN (01590)

## 5. Institutions et vie politique

5.6 – Exercice des mandats locaux

### Nombre de conseillers :

En exercice : 19  
Présents : 10  
Votants : 17

### Date de la convocation :

9 septembre 2025

### Vote

Pour :	10
Contre :	2
Abstention :	0

### OBJET :

#### CONGRES DES MAIRES

- MANDAT SPECIAL FAIT AU MAIRE ET ADJOINTS AU MAIRE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025 N° 2025-033

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 19 septembre 2025
- affichage du 19/09/2025 au 18/11/2025

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

**PRESENTS** : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Lydie GENAUDET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

**EXCUSEES** : Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON) - Arielle PENAZZI (pouvoir à Jérôme VERGNE)

**ABSENTES** : Aurore DUPLESSIS - Gulperi BILICI

**Secrétaire de séance** : Eric PAUZE

M. Alain BRITEL, Adjoint au Maire, rappelle que l'article R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les membres du conseil municipal chargés de mandats spéciaux par leur assemblée peuvent prétendre, sur justificatif, d'une part au paiement d'indemnités journalières destinées à rembourser forfaitairement leurs frais supplémentaires de repas et de nuitée nécessités par l'exercice de ces mandats et d'autre part, au remboursement des frais de transport engagés à cette occasion.

Il précise que la notion de mandat spécial s'applique aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil municipal correspondant à une opération déterminée de manière précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Il indique aux conseillers que Mme le Maire, Marianne DUBARE, Mmes Janine DURET et Lydie GENAUDET, Adjointes au Maire et Mrs Jean-Claude GAILLARD et Christophe DAVID-HENRIET, Adjoints au Maire, doivent se rendre au Congrès des Maires à PARIS qui aura lieu du 18 au 20 novembre 2025. Il demande aux membres de l'assemblée de leur accorder un mandat spécial afin que la Commune puisse prendre en charge leurs frais de déplacement, d'hébergement et de restauration.

Mme le Maire, Mmes DURET, GENAUDET et Mrs GAILLARD et DAVID-HENRIET étant concernés par la délibération ne participent pas au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

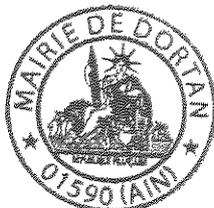
L'exposé entendu et après en avoir délibéré,

A 10 voix Pour et 2 voix Contre,

- ACCORDE un mandat spécial à Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN, Mmes Janine DURET et Lydie GENAUDET, adjointes au Maire et Mrs Christophe DAVID-HENRIET et Jean-Claude GAILLARD, Adjoints au Maire, pour leur déplacement au Congrès des Maires à PARIS du 18 au 20 novembre 2025.
- AUTORISE le remboursement de leurs frais de transport, d'hébergement, et de restauration, afférents à ces déplacements sur la base des frais réels engagés.
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

LE MAIRE,  
Marianne DUBARE



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : CONGRES DES MAIRES - MANDAT SPECIAL FAIT AU MAIRE ET AUX  
ADJOINTS AU MAIRE

.....  
Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 19/09/2025  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : DEL2025033

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20250915-DEL2025033-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : DEL 2025 033 MDT SPECIAL MAIRE ET ADJTS AU MAIRE CONGRES DES  
MAIRES.pdf ( 99\_DE-001-210101481-20250919-DEL2025033-DE-1-  
1\_1.pdf )